



Compte-rendu de la CAP Attachés d'administration de l'État

23 juin 2016

La CAP des attachés était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Déclaration des élus CFDT

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_23-06-16_declaration_commune.pdf

Réponses de Monsieur Hervé Schmitt aux organisations syndicales

Promotions au grade d'AHCAE (TA 2016)

M. Schmitt note que les services ont réalisé l'exercice.

Des informations sont ensuite apportées par MGS1 et la chargée de mission pour les APAE, AHCAE et CAEDAD (sous-direction CE).

Rémi Gaube, chef du bureau MGS1, précise le détail du calcul du contingent de nominations à AHCAE depuis 2013 (conformément à l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 26 et 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État), à savoir :

- 2013 : 3 % (84 postes);
- 2014 : 5 % (56 postes);
- 2015 : 7 % (59 postes);
- 2016 : 9 % (71 postes);

soit 270 postes au total.

La cible de 10 % (280 postes) sera atteinte en 2017.

Gina Juvigny, chargée de mission pour les APAE, AHCAE et CAEDAD indique que le listing global de l'ensemble des attachés principaux promouvables ne mentionne pas les fonctions grafables.

Le vivier des promouvables est, à ce jour, assez limité car les attachés concernés ne prennent pas forcément des postes grafables et certains attachés ont été parfois amenés à prendre des postes à moindre responsabilité dans le cadre des réorganisations.

Cependant, le nombre d'attachés principaux, qui a beaucoup augmenté ces dernières années, devrait permettre de constituer un vivier plus important d'ici quelques années.

Rémi Gaube précise que la DRH va redemander à la DGAFP d'ouvrir le 3ème vivier aux adjoints pour des postes de chefs de service en services déconcentrés.

Il précise que cette option devra être validée par la DGAFP, co-signataire du décret.

Hervé Schmitt demande ensuite à M. Laurent Paillard, Directeur adjoint de la DREAL Poitou-Charentes, et M. Laurent Bresson, Directeur départemental des territoires d'Indre et Loire, représentants de l'administration au sein de la CAP leur avis quant à la proposition des élus du personnel à la CAP de recommencer l'exercice pour faire remonter des candidatures supplémentaires.

M. Paillard indique que refaire l'exercice pourra s'avérer compliqué mais qu'il y procédera si la DRH le lui demande.

M. Bresson précise que le vivier d'agents éligibles au 3ème niveau est faible, voire inexistant dans une DDT, car lié aux règles d'accès à ce niveau de grade. S'il faut refaire l'exercice, il y procédera.

Enfin, M. Thierry Larive, adjoint à la cheffe du département CRHAC, s'interroge sur l'utilité de refaire l'exercice car, sauf erreurs matérielles (qu'il demande aux élus du personnel de bien vouloir faire remonter), le résultat ne sera pas très différent.

M. Schmitt estime qu'il faut travailler sur les fonctions éligibles à l'emploi fonctionnel de CAEDAD pour alimenter le vivier 1.

Il considère qu'un certain retard a été pris en matière de repyramidage du corps au 2ème niveau de grade mais qu'une montée en charge va se produire, notamment grâce au 3ème vivier.

Il faut désormais travailler à la mise en œuvre des nouveaux textes sur l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

Hervé Schmitt précise que le Ministère des Finances a choisi, tout comme notre ministère, de ne pas saturer le nombre de postes d'AHCAE

Le corps des AAE n'est pas le seul concerné par cette non saturation du contingent car il en est de même pour les administrateurs civils.

Il estime que la meilleure façon d'accéder au 3ème niveau de grade est d'occuper des postes porteurs lorsque l'on est jeune afin d'alimenter le vivier 1.

Il rappelle que la prochaine réunion du 6 juillet entre MGS et les élus à la CAP des AAE sera consacrée en partie à ce sujet (liste des fonctions permettant d'être nommé dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD).

Les statistiques relatives à l'examen professionnel d'APAE doivent être complétés par les résultats de la session 2016 avant d'être publiés.

A la question de la CFDT relative à la question du choix de la saturation ou non saturation du contingent d'AHCAE qui constitue une question de fond, Gina JUVIGNY indique qu'il faut se laisser des marges de manœuvre pour ne pas atteindre trop vite les maximums et permettre à des agents ayant des parcours porteurs, d'accéder au 3ème niveau de grade.

En matière de remontées des propositions, elle nous informe qu'elle fait systématiquement des retours avec les MIGT et le CGEDD.

Concernant les propositions pour 2017, le décret en Conseil d'État étant en cours de signature. Celui-ci sera diffusé par la DRH aux services dès sa publication. Ces derniers devront faire remonter leurs propositions pour le 1^{er} mars 2017.

Enfin, une réflexion est en cours concernant les agents du CEREMA.

En effet, les postes des agents des ex-CETE et autres entités ayant intégré cet établissement public ont été repositionnés du fait de sa création.

Il est donc envisagé de prendre en compte la carrière de l'agent avant son intégration dans le CEREMA.

M. Schmitt clôt le sujet en précisant qu'il y aura beaucoup de bons dossiers de proposition en 2017.

En conclusion, le point n°1 de l'ordre du jour de la CAP consacré au tableau d'avancement au grade d'AHCAE au titre de 2016 sera examiné au 2ème semestre 2016.

Emplois de direction (DATE)

Hervé Schmitt rappelle que les candidats à ces emplois sont reçus par le Préfet. La DRH n'a aucune consigne à leur donner car il s'agit d'un entretien entre un employeur et un candidat.

Il considère que la DRH n'a pas à jouer un rôle de régulation sur les corps concernés par ces emplois.

Monsieur Schmitt indique que des statistiques sur l'évolution de ces emplois, depuis la création des DDT, seront disponibles en octobre.

RIFSEEP

Des réunions bilatérales ayant eu lieu avec chaque organisation syndicale, Hervé Schmitt n'a rien à ajouter sur le sujet.

Remerciements exprimés à Hervé Schmitt par les élu-e-s à la CAP des AAE

M. Schmitt quitte son poste de chargé de la sous-direction MGS le 1^{er} juillet pour d'autres fonctions au sein du MEEM.

Son successeur prendra donc dès octobre la présidence de la CAP des AAE.

La CFDT, l'UNSA et la CGT lui ont rendu hommage.

La CFDT a tenu à saluer ses qualités d'écoute, de dialogue et d'attention à la situation des agents mais aussi à celle des services en sa qualité de président de la CAP des Attachés.

Elle regrette son départ et lui souhaite une suite de carrière lui permettant de déployer à nouveau ses compétences, tant techniques qu'humaines.

Résultat des suites de mobilités (cycle 2016/9)

http://intra.rh.sg.i2/IMG/pdf/Suite_des_mobilites_cycle_2016_9_cle7d1545.pdf

Résultats des demandes de détachement dans le corps des AAE

http://intra.rh.sg.i2/IMG/pdf/Resultats_demandes_de_detachement_cle0bd511-3.pdf

Résultats des demandes d'intégration

http://intra.rh.sg.i2/IMG/pdf/Resultats_demandes_d_integracion_cle79cd5b-7.pdf

Informations sur les réorganisation de services

http://intra.rh.sg.i2/IMG/pdf/Resultats_des_reorganisations_de_service_cle7e72ae-14.pdf

**La prochaine CAP est fixée au 19 octobre 2016.
Elle traitera notamment des mobilités (cycle 2017-1)**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT		
Colette VACHON	DRIEA IF	01 40 61 86 00
	colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr	
Bénédicte BRINI	DDT 90	03 84 58 87 21
	benedicte.brini@territoire-de-belfort.gouv.fr	